

*Initiatives ministérielles*

recherche fondamentale au Canada. Il n'y a pas les bases que le Canada veut avoir et qui mériteraient le genre de protection que le gouvernement conservateur propose d'offrir aux entreprises qui réalisent déjà de gros profits au Canada.

Il est ahurissant de constater qu'un tel projet de loi est présenté par un gouvernement conservateur. De quoi nous parle sans cesse le gouvernement? De marché libre. Pourtant, le projet de loi limite la concurrence. Des produits seront soustraits pendant 20 ans à toute concurrence.

Le gouvernement offre aux sociétés productrices de médicaments brevetés un marché protégé pendant 20 ans. Le gouvernement parle de compétitivité, mais comment la compétitivité peut-elle émerger lorsque les règles changent au milieu de la partie et que l'on dit à une société qui pouvait produire un médicament il y a un an qu'elle ne pourra pas mettre ce médicament sur le marché et qu'elle perdra l'argent investi pour sa production parce que les règles ont été changées rétroactivement?

Est-ce cela la justice? Les sociétés qui fabriquent des produits génériques détiennent maintenant l'autorisation de produire 22 médicaments différents, mais ne pourront pas les mettre sur le marché; elles ne feront pas concurrence aux sociétés innovatrices parce que le gouvernement dit que les règles du jeu ont changé. Le changement est rétroactif à l'an dernier et élimine l'autorisation de produire les 22 médicaments en question qui auraient peut-être été vendus à un coût économique aux Canadiens.

• (1700)

Nous parlions d'honnêteté. Il n'y a pas d'honnêteté dans le débat sur ce projet de loi. Il ne s'agit pas de prolonger la protection des brevets, mais plutôt de retirer totalement le droit à toute société de fabriquer des médicaments génériques tant et aussi longtemps que le brevet reste en vigueur.

Ce n'est pas vrai que le GATT exige que nous prenions ces mesures. Les modifications proposées aux règles du GATT n'ont même pas été approuvées. Même si elles l'avaient été, elles autoriseraient un délai d'un an et, après cette période, ce n'est pas certain que le Canada serait tenu de prendre ce genre de mesures.

Ce n'est pas vrai que nous sommes tenus de le faire dans le cadre de l'ALENA. Comment l'ALENA pourrait-il nous y obliger, puisque le projet n'a même pas encore été présenté à la Chambre? On n'en a pas encore débattu et on ne l'a pas approuvé.

Si l'ALENA nous dicte notre conduite dans le domaine des soins de santé pour les Canadiens, nous n'avons pas besoin d'un tel accord, et c'est une raison de plus pour s'y opposer.

J'ai autre chose à ajouter sur ce qui me fait douter de l'intégrité de certains d'entre nous sur cette question. Le gouvernement a tenté de taire un rapport rédigé par ses propres fonctionnaires et qui traitait de l'incidence qu'aurait ce projet de loi sur le prix des médicaments au Canada. Le rapport disait que l'industrie pharmaceutique ne faisait pas de recherche actuellement et qu'elle n'en ferait pas davantage dans l'avenir. Cette étude réalisée par nos fonctionnaires tirait apparemment la conclusion qu'il faudrait révoquer le projet de loi C-22 de 1987 prolongeant la protection des brevets, plutôt que de rendre cette mesure permanente comme le propose ce projet de loi.

Tous les députés à la Chambre déplorent qu'on demande parfois aux fonctionnaires de ne pas dire la vérité à un comité parlementaire et que ceux-ci cachent carrément des choses au sujet des analyses scientifiques qu'ils ont effectuées.

Quand on pense à tout l'argent que l'on consacre à la propagande sur ce projet de loi, on peut se demander qui sont les gagnants et qui sont les perdants. Les gagnants sont les entreprises les plus rentables de notre pays. Les perdants sont les personnes âgées, les pauvres, les contribuables, tous ceux qui sont le moins capables de payer pour cette augmentation des profits des entreprises.

En conclusion, je ne crois pas que notre rôle, en tant que gouvernement ou Parlement, consiste à aider le secteur le plus florissant de notre économie aux dépens de ceux qui ont le moins d'argent.

[Français]

**M. Gabriel Fontaine (Lévis):** Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je vais intervenir dans l'étude du projet de loi C-91 que je considère comme un projet de loi particulièrement important pour l'industrie pharmaceutique dans la province de Québec. On sait que ce projet de loi a déjà fait couler beaucoup d'encre et l'on a vu son historique au niveau du projet de loi C-22. On se rappelle les batailles à la Chambre des communes et au Sénat au sujet de l'approbation du projet de loi C-22 qui a permis, aujourd'hui, une évolution et qui nous permet également de renforcer la situation de protection que l'on va accorder aux compagnies qui font de la recherche.

Je pense que le but du gouvernement c'est d'établir un équilibre entre la croissance économique et la protection des consommateurs. Avec le projet de loi C-91, nous poursuivons la démarche entreprise avec les modifica-